

Note d'information aux étudiants

OBLIGATOIRE

IMMATRICULATION

A LA SECURITE SOCIALE

**La M.G.E.L et La L.M.D.E.
qui sont les deux caisses de Sécurité Sociale étudiante
se tiendront à la disposition des étudiants vers la
mi- septembre lors d'une réunion d'information
(la date vous sera communiquée à la rentrée).**

Vous pouvez dès maintenant prévoir :

- **une cotisation à régler** par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Oehmichen (**montant confirmé à la rentrée**, mais devrait être d'environ **200 euros**) pour l'année universitaire, soit du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009.
- **un extrait d'acte de naissance** (lisible et traduit) pour l'étudiant **né à l'étranger**.
- **un justificatif** pour l'étudiant ayant droit des parents (ou relevant d'un régime particulier).

L'inscription a l'une des deux caisses est obligatoire, quelque soit l'âge de l'étudiant, mais la cotisation est demandée, fonction de certains critères (boursier, âge de l'étudiant, profession des parents, nationalité...)